



Mise en demeure et Decheance du terme

Par **dieudonne ngaya**, le **16/11/2016** à **04:00**

Bonjour maître .

Resident actuellement hors de France, J'avai reçu une mise en demeure en LR avec AR me réclamant les mensualités en retard de mon pret immobilier, hors La lettre a été rédigée 1 semaine avant l'envoi (cachet de la poste faisant fois) en plus la duree de regularisation a été de 10 jours avec une date exacte de payer (le 22 octobre 2016) et du coup j'ai reçu le courrier le 24 octobre (soit 2 jours apres l'expiration du delai qui m'a été accordé).

Compte tenu de cela, j'ai quand ecrit au service contentieux en leur parlant du retard du courrier et vu le temps, j'ai fait une proposition de reglement de la dette à l'amiable.

Malheureusement, 3 jours apres avoir envoyé ma lettre recomandée, j'ai reçu une lettre recomandée de la decheance du terme du pret immobilier.

Est ce que je peux demander un recours pour contester la decheance du terme en sollicitant un avocat ?

Si oui, puis le faire maintenant ou attendre en justice ?

Cordialement.